

Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 100 - Janvier 2022



Harfleur vous souhaite
une bonne année 2022

Dossier :
Participation citoyenne



Sommaire

Retrospective

Dossier

Focus

En détails

Actu

Conseil municipal

Infos

Tribunes

Bulletin d'information
de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

Rédaction :
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :
Service communication
Mairie d'Harfleur

Imprimeur : Bemo Graphic
Rue des Artisans
BP 204
61006 Alençon Cedex

Chères Harfleuraises et chers Harfleurais,

A l'occasion de la nouvelle année, je veux, au nom de notre Municipalité, vous présenter, ainsi qu'à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Une fois encore, nous avons célébré les fêtes dans un climat de retenue et de vigilance où nous étions encouragés à nous réunir en petit nombre. Il semblerait que la crise sanitaire ne respecte aucune trêve.

À celles et ceux qui se sont retrouvés isolés durant les fêtes, aux familles qui n'ont pas pu se réunir, à nos amis à l'étranger qui n'ont pas pu rentrer et à ceux qu'ils ont laissé orphelins de leur retour, je vous adresse une pensée particulière et vous souhaite que l'année à venir vous apporte du réconfort et vous assure le maintien des liens indéfectibles de la communauté du quotidien dans laquelle vous vivez.

L'équipe que j'ai l'honneur de conduire a pu montrer toute sa détermination pour réaliser les objectifs annuels et pluriannuels que nous nous étions fixés, malgré les aléas liés à la pandémie. Je vous en livre des pans non exhaustifs (voir page suivante).

Je sais que nous saurons trouver les ressources suffisantes pour affronter la nouvelle année dans le respect des normes sanitaires. J'espère que 2022 vous apportera des moments de partage propices à renouer avec le lien social et vous réitère tous mes vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches.

**Belle et heureuse année
à toutes et à tous**

**Christine Morel
Maire d'Harfleur**

Les actions et les projets de 2021...



Concernant les mobilités, nous avons agi afin de comprendre les flux de déplacement dans Harfleur et impulser le changement des pratiques de mobilités. Nous avons signé un partenariat avec la Roue libre pour la création d'une antenne sur Harfleur. Le premier volet de l'étude que nous avons commanditée auprès de l'AURH nous a été livré. Nous avons impulsé la pratique du vélo en nous inscrivant dans le dispositif Mai à Vélo.

Concernant la Biodiversité et le verdissement de la ville, nous avons mis en place les premiers jalons d'une ville plus apaisée et plus verte. Un premier verger a vu le jour, nous avons obtenu le label Territoire Engagé pour la Nature, et la 3ème édition « les enfants de Gaïa » sur l'alimentation en circuit court a permis de rassembler de nombreux acteurs avec qui nous travaillons.

Concernant l'éducation, nous avons poursuivi nos actions en faveur d'une émancipation renforcée pour tous. Les activités pédagogiques annuelles se sont prolongées et enrichies cet été, nous avons choisi de mettre en place une aide spécifique aux étudiants qui ont été confrontés à une situation particulièrement difficile. Nous avons également décidé d'augmenter ponctuellement le budget de fonctionnement des écoles en réaffectant les budgets habituellement consacrés aux transports des classes vers des activités pédagogiques.

Concernant l'accompagnement des Harfleurais, nous avons continué de placer le service public local, notamment les accueils liés à la vie quotidienne, au cœur de la vie de la cité. Nous avons recruté une conseillère numérique qui peut vous accompagner pour toutes vos démarches numériques. Un point relais CAF a été ouvert au pôle de Beaulieu, il vous permet de réaliser auprès du personnel municipal un nombre important de démarches.

Concernant le lien social qui nous semble si important, vos nombreux retours positifs sur les animations, nous encouragent à renouveler ces opérations en 2022. Les élu.es sont venus également directement à votre rencontre à plusieurs reprises sur le marché mais aussi dans votre quartier. Vous avez pu ainsi nous rencontrer pour nous faire part de vos remarques ou propositions d'amélioration. Notre budget 2022 reprendra, dans ses priorités, une grande partie de vos remontées. D'autres rencontres sont d'ailleurs prévues en février 2022.

Et enfin concernant notre patrimoine historique, l'étude sur l'église Saint-Martin a livré de premiers résultats indiquant que notre « Phare du pays de Caux » bien que penché, est solide et résistera, comme il le fait depuis plusieurs siècles, à l'assaut du temps pour le plus grand plaisir des générations futures. Notre magazine municipal reviendra prochainement sur les résultats de cette étude.

Vous le constatez, l'année 2021 aura été, malgré tout, riche de projets et d'actions.

En avant pour l'environnement comme moteur du lien social !

Samedi 11 décembre, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2022. Ce débat d'orientations budgétaires dit anciennement DOB et désormais ROB avec un R pour Rapport, permet de fixer le cap pour l'année voire les années à venir. Il est obligatoire pour les villes de plus de 3500 habitants en application du code général des collectivités locales.

Alors que l'année dernière avait été consacrée à la mobilité, cette nouvelle année s'ouvrira sous le signe de l'environnement et du lien social. L'environnement devra s'entendre dans un sens large, c'est-à-dire l'espace dans lequel les Harfleuraises et les Harfleuraux évoluent, se bougent. C'est pourquoi les questions de mobilités apparaissent comme primordiales la première année. Par conséquent, il s'agit de l'environnement urbain. Plus globalement il s'agit de contribuer à l'amélioration des façons de vivre sa ville en augmentant la part du végétal qui la compose, mais aussi en améliorant le cadre de vie par une politique volontariste qui allie la gestion des espaces communs avec l'attractivité de la commune renforcée par une communication adaptée.

Or cette amélioration de l'environnement quotidien des Harfleuraux ne peut se faire sans les Harfleuraux eux-mêmes. La participation des habitants à la transformation du cadre de vie comme à l'attractivité de leur territoire est nécessaire afin que toutes et tous se l'approprient pleinement. C'est dans ce sens que l'environnement est créateur de lien social. Il l'est dans la mesure où il s'agit d'agir collectivement. Qu'il s'agisse au travers d'associations ou d'actions bénévoles, à l'initiative de la ville ou à celle de ses habitants, c'est l'action en commun qui permet de contribuer à la transformation de l'espace collectif. Par ailleurs, ce lien social passe également par le fait d'apprendre à connaître l'autre. Alors que nous avons été toutes et tous contraints de nous renfermer chez nous et sur nous-mêmes, réapprendre à connaître l'autre apparaît fondamental si nous ne voulons pas rester le nez devant nos portes et agir ensemble.

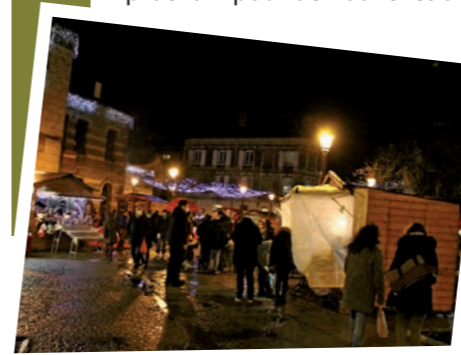
Des premiers jalons de cette orientation avaient été posés dès 2021 tels que la création du premier verger communal ou bien encore la multiplication des points de regroupements au niveau des ordures ménagères.

Enfin, le ROB aura permis de présenter les conditions dans lesquelles se construit le budget, internationales, nationales et locales pour mieux comprendre ce qui relève des dépenses et des recettes pour la Ville d'Harfleur. Il permet également de replacer la ville dans le contexte plus général de l'agglomération et de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole à laquelle nous appartenons.



Le marché de Noël 2022... Pluvieux mais chaleureux !

Pour les courageux qui ont défié les éléments météorologiques hostiles du week-end des 3, 4 et 5 décembre derniers, la municipalité a tenu à maintenir le maximum d'animations. Tout a commencé le vendredi lorsque le père Noël est apparu, au beau milieu d'un somptueux sons et lumières, préfacé par deux magnifiques paons lumineux dont les parures de cinq mètres d'envergure ont dû faire face à des conditions extrêmes ! Les Harfleuraux présents ne se sont pas laissés intimider et ont tenu bon. Ce fut l'occasion pour Santa Claus de donner rendez-vous à tout le monde sur le marché où l'on pouvait le retrouver dans son atelier de la bibliothèque. Pour faire suite à cette épopée, le samedi et le dimanche ont eu leur lot de grêle, pluie et vent ! Qu'à cela ne tienne, les enfants ont profité de la patinoire, du manège ancien, des parades musicales, des ours, des casses-noisettes et autres rennes géants accompagnés de leurs courageux parents qui ont pu malgré tout faire leurs emplettes de Noël car pour les étagistes point de peur, tout le monde était présent à son poste dans le centre ancien. Oh, oh, oh ! Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles aventures !



Rétrospective

Alice Paindépis sort de son exposition et se donne en spectacle !

Le 20 décembre 2021, après s'être exposée à La Forge, devant le musée du Prieuré et la bibliothèque E. Triolet ; après avoir fait peindre et dessiner les enfants sur des panneaux géants, Miss Alice Paindépis accompagnée de M. Didiez a partagé «Le secret des rennes» lors d'un spectacle de théâtre musical et interactif. La centaine de petits et grands spectateurs dans le Creuset de La Forge s'est régalé les yeux et les oreilles, oreilles dans lesquelles est tombé le secret des rennes du père Noël, mais chut, Alice leur a bien dit de ne rien révéler...
«Miss Alice Paindépis et le secret des rennes» par La compagnie La Belle envolée, avec les comédiens Hélène Pesquet et Gilles Adam.



Ateliers de Noël au musée du Prieuré

Durant tout le mois de décembre, 4 ateliers thématiques ont été proposés par la municipalité. À cette occasion le rez-de chaussée du musée du Prieuré fut intégralement décoré aux couleurs de Noël. Du 08 au 22 décembre de nombreux participants se sont retrouvés pour apprendre à fabriquer des décorations, assister à des lectures de contes... mais également préparer le futur festival «À l'heure scandinave» qui aura lieu au mois de février 2022.

Ainsi, encadré par les membres de l'association Vegvisir, spécialiste en la matière, le public a pu découvrir comment les Vikings fêtaient le solstice d'Hiver (Jule) et ont réalisé des «Julebock» (bouc ou chèvre de Noël), véritable symbole des fêtes de l'hiver en scandinavie. Mais ce n'est pas tout, ils sont aussi repartis avec plein d'anecdotes insolites comme, par exemple, que la tradition du sapin décoré de Noël nous vient de chez eux !



Durant le dernier atelier, le 22 décembre, les familles présentes ont, quant à elles, mis Noël en musique grâce à l'intervention de Jean Baptiste Lalliman. Tout ce joyeux petit monde s'est alors muni de maracas, tambourins, poignet de grelots... pour accompagner le musicien dans la reprise de grand classiques connus de tous comme Norwegian Wood, Vive le vent, Noël Russe... Convivialité et partage en famille furent les maîtres mots de ces ateliers au musée.

Une tombola qui tombe à pic !

La tombola des étagistes du marché en collaboration avec la municipalité d'Harfleur a réuni 334 participants, parmi eux, 20 gagnants sont repartis les bras chargés ! La gagnante du 1^{er} prix est Mme Céline ADELIN. Résidant à St-Romain, elle a participé à la tombola avec sa mère qui habite le centre ville d'Harfleur. Elle suit en ce moment-même une formation pour devenir assistante maternelle et l'achat d'un robot de cuisine était l'un de ses projets car dans le cadre de sa future activité professionnelle ce type d'équipement facilite le quotidien et permet de régaler les petites papilles sans que cela ne prenne trop de temps. La gagnante du 2^{ème} prix est Mme Christelle LENORMAND (ci-contre)
Rendez-vous en ce début d'année 2022, pour la prochaine tombola, cette fois-ci avec les commerçants Harfleurais ! (voir page 24)



Un bal ? Non, un concert de Noël !

Le 17 décembre à La Forge devait se tenir un bal de Noël, piste de danse et ambiance cabaret au rendez-vous... Mais les annonces gouvernementales faites juste avant l'événement ont imposé à l'équipe municipale l'élaboration d'un plan B. En effet, il n'était pas question d'annuler une soirée à laquelle de nombreuses personnes souhaitaient participer ! Alors, ce fut un concert, doublé d'un spectacle de danse sur scène. Le Hot Swing Sextet était époustouffant, livrant une interprétation ciselée de grands morceaux de jazz swing avec une énergie communicative, une musicalité et une virtuosité sublimes par les chorégraphies du LH Lindy Hop ! Un régal pour les yeux et les oreilles des spectateurs présents dans la salle.



Les travailleurs harfleuraux à l'honneur

C'est le 30 novembre dernier dans la salle de la Taillanderie à La Forge que 29 salariés d'entreprises locales résidant sur Harfleur (14 étaient sur place) se sont vu remettre un diplôme honorifique par Mme Sylvie Burel et plusieurs élus présents. Les médailles représentaient des carrières pouvant aller jusqu'à 40 ans de bons et loyaux services, les « Grand Or » à l'instar de :

M. BABEL Thierry
 M. DEMAILLIERS Alain
 M. MARESCOT Guilaine
 M. MOULIN Pascal
 M. PREVOST Laurent
 Non présent : M. SOLANS Dominique

Bravo à tous !



«Block» à bloc !

Dans le cadre du festival Ad Hoc organisé par le Volcan, La Forge a accueilli le spectacle jeune public «Block» qui a remporté un indéniable succès, tout comme les ateliers qui ont suivis la pièce !



Baby Judo à R. Cance

Le 15 décembre, la section harfleuraise du Judo Club d'Octeville, a organisé une séance participative avec les parents ! A cette occasion les petits judokas se sont vu remettre leurs grades ! Piloté par le comité départemental cette branche harfleuraise se spécialise dans les cours pour enfants et en particulier le «Baby Judo». La section recherche d'ailleurs des bénévoles, pratiquants ou pas pour l'aider à se développer. Section Judo au Gymnase Cance le mercredi de 9h30 à 12h30, pour les enfants de 3 à 10 ans. Contact : James Leclerc au 07 81 19 66 36

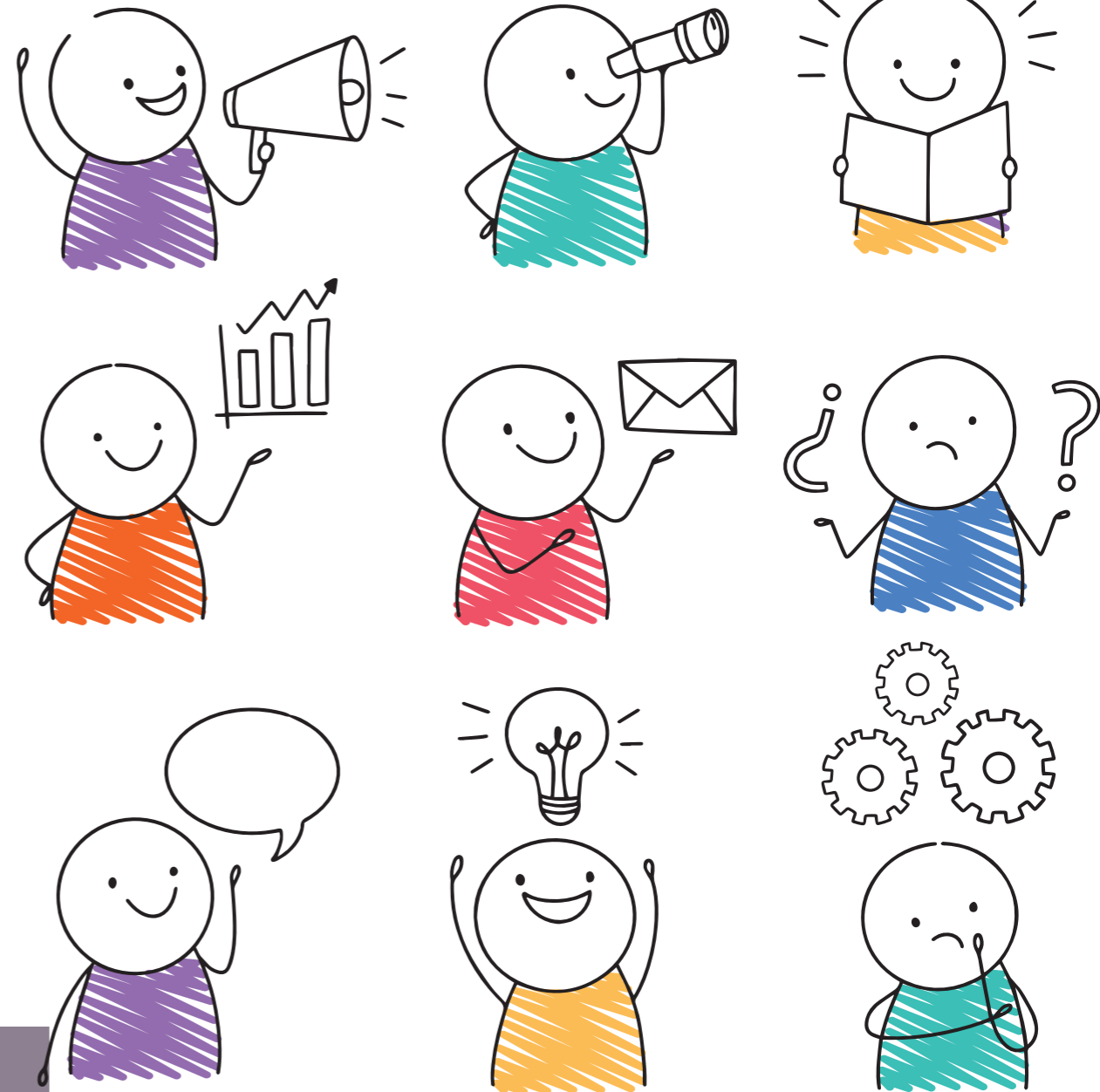


Noël au périscolaire

C'était Noël avant Noël dans les accueils périscolaires ! Le père Noël est passé avec des cadeaux et des chocolats pour les enfants qui ont dansé, chanté et conté Noël dans la joie et la bonne humeur.



Dossier



La participation citoyenne au coeur du projet municipal

Echanges



Intégrer les habitants aux politiques publiques : où en est-on ?

Les communes sont de plus en plus nombreuses à souhaiter faire participer les habitants aux différentes politiques publiques qu'elles mettent en place lorsque cela est susceptible de les concerner.

Toutefois, la pandémie avait mis un coup d'arrêt aux diverses initiatives qui avaient été entreprises un peu partout. Avec la levée de certaines mesures, les dispositifs pensés par les différentes équipes municipales peuvent reprendre. Certaines villes sont en avance sur le sujet telles que la commune de Kingsheim du côté de Mulhouse où il existe des «Conseils Participatifs» où les habitants débattent autour des projets proposés par la Municipalité. Ce système fonctionne depuis plus de 10 ans. Il repose sur l'engagement et la participation durable des citoyennes et citoyens. Plus proche de nous, le Havre ouvre sur certains sujets des concertations avec les riverains. Celle qui a été ouverte dans le quartier Danton en est un exemple. D'autres voient le jour à présent autour de projets bien précis. Dans tous les cas, tous les acteurs de la participation citoyenne s'accordent pour dire que c'est un processus à long terme, qui demande du temps, et qui passe souvent par des tentatives avortées qui permettent tant à la Municipalité qu'aux habitants de prendre conscience de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas.

Plusieurs éléments semblent toutefois fondamentaux :

- ① L'importance de bien circonscrire le sujet et le niveau de participation (information, concertation, co-construction).
- ② Former les habitants et les services de la ville aux méthodes de concertation et au fonctionnement de la vie publique.
- ③ Accepter les espaces de liberté qui surgissent de la participation.
- ④ Donner les informations suffisantes aux participants pour prendre les décisions de la meilleure des façons.

Sur Harfleur, plusieurs projets seront soumis à la concertation pour certains, d'autres à la co-construction tels que les vergers communaux par exemple.



Entretien...

avec Sylvie Ducœurjoly,
adjointe à la mise en œuvre de la politique
de l'habitat et à la participation citoyenne



Sylvie Ducœurjoly, vous êtes la nouvelle adjointe en charge de la participation citoyenne. Qu'est ce que la participation citoyenne signifie pour vous ?

Je commencerai par vous remercier d'avoir choisi le sujet. Je m'en occupe depuis septembre et c'est déjà tout un programme. Aujourd'hui, on entend partout parler de démocratie participative ou de participation citoyenne. C'est important de savoir faire le tri. Peu importe comme on l'appelle, l'important c'est l'objectif visé qui compte, celui d'être à l'écoute des citoyens dans les domaines et les projets qui les concernent. C'est de pouvoir travailler avec eux dans un cadre défini par la commune. C'est important de rappeler cette dernière partie car dans tous les cas, il ne s'agit pas de se substituer à la démocratie représentative, celle du vote qui élit les assemblées comme les Conseils Municipaux. Notamment parce que les élus ont pour vocation de représenter

les besoins et les intérêts de tous les habitants, et pas seulement les habitants actuels, mais aussi les futurs habitants, comme l'héritage de ceux qui sont passés à Harfleur. Bref, c'est la question de l'intérêt général. Pour autant, impliquer les gens dans les projets municipaux, c'est fondamental. Il faut juste réfléchir à comment le faire correctement.

A quoi doit-elle servir dans la vie quotidienne de la commune et de ses habitants ?

Il y a une difficulté dans votre question car en réalité, aujourd'hui on tâtonne tous sur les formes que la participation citoyenne doit prendre. On teste des choses, on présente des projets pour susciter l'envie chez les gens, mais c'est difficile, justement parce que le quotidien prend beaucoup de place et qu'il est difficile pour les habitants de voir les enjeux concrets de s'investir dans une telle forme de participation.

«La citoyenneté passe par le fait de recréer du lien»

En fait, dans la vie quotidienne, c'est de pouvoir impliquer les habitants dans la construction des projets, mais pas seulement. C'est aussi la possibilité de nouer ou de renouer le dialogue sur des choses auxquelles la Municipalité n'aurait pas pensé sans quoi. Parce qu'elle ne peut pas tout savoir et être partout. Le dialogue permet souvent de faire évoluer les projets.

Quelle distinction faites-vous entre participation citoyenne et bénévolat ?

Bonne question ! En tout cas, elle mérite qu'on clarifie les choses. Dans les deux cas, il s'agit d'un investissement non rémunéré. Mais dans le premier cas, c'est une implication qui concerne la vie municipale, ses projets, son avenir. Dans l'autre, ça peut être aussi bien des personnes qui s'investissent pour une cause, dans une association qui a des buts bien spécifiques, qui n'ont pas de retombées directes sur la commune ou même qui ne la concerne pas.

Parfois, les deux rentrent en relation, c'est le cas lorsqu'on met en place une manifestation autour de la lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre où on a fait appel à Femmes Solidaires. Ce n'est pas le cas lorsqu'une association X ou Y mène des actions auxquelles la ville n'est pas incluse ou porte des valeurs vis-à-vis desquelles les élus ne souscrivent pas. Et il y en a !

L'intérêt de la participation citoyenne, il n'est pas toujours évident. Parfois c'est d'y trouver son compte dans un projet spécifique, parfois de se former et de mieux connaître le fonctionnement d'une ville, parfois encore d'en tirer un certain « prestige ». Dans tous les cas, je peux vous certifier que c'est une expérience enrichissante qui ne laisse pas impassible. Alors au prochain projet proposé à la concertation ou à la co-construction, on attend les Harfleurais nombreux !

Participation

Quand les habitants interpellent : replacer au cœur la question des temps

Alors que la situation sanitaire a limité les rencontres physiques entre la population et les élus, il est temps de réinterroger les façons d'interagir entre habitants et municipalité. Plusieurs moyens existent, d'autres se sont développés, et certains sont en passe de reprendre une fois les dernières barrières sanitaires levées. Ces interrelations font partie de la participation citoyenne, celle des habitants à la vie de leur commune. Et l'une des clefs nécessaires à leur compréhension, c'est la question du temps. En effet, alors que les réseaux sociaux instillent des habitudes d'immédiateté, le temps municipal est plus long, bien plus long. Il répond notamment à des circuits et des codes qui garantissent le fonctionnement démocratique des communes et sont autant de garde-fous pour éviter les erreurs dont les répercussions engagent l'ensemble de la collectivité.

Alors, où, quand et comment communiquer entre élus et habitants ?

Les habitants vers les élus

Les Harfleurais et les Harfleuraises sont nombreux à interpeler leurs élus. La taille de la Commune le permet aisément. Pour cela, ils n'hésitent pas à passer par plusieurs moyens. Certains sont plus anciens, d'autres plus récents voire même nouveaux.

Au registre des moyens traditionnels, les appels ou les visites au standard de la Mairie sont monnaie courante. Les appels ont été d'autant plus importants lorsque les accueils n'étaient plus ouverts au public. L'accueil physique de la population figure d'ailleurs parmi les priorités des élus qui souhaitent, malgré la dématérialisation des procédures administratives, maintenir un standard et un accueil en mairie.



Alors que les serveurs vocaux se multiplient dans les administrations, y compris publiques, Harfleur maintient ses accueils ouverts à la population. Lorsque les services ne répondent pas directement à leurs questionnements, les habitants peuvent être reçus par un ou une élue. Pour cela, il est important de bien laisser ses coordonnées et surtout, d'expliquer clairement le sujet pour lequel la personne demande à être reçue. C'est une condition nécessaire pour que les élus puissent trouver les éléments suffisants pour leur apporter des réponses. Cela demande parfois du temps, notamment parce que certaines parties de la réponse sont à rechercher auprès d'interlocuteurs qui

sont en dehors de la Municipalité. D'autres institutions, associations ou partenaires peuvent souvent détenir un fragment de l'information. La Communauté Urbaine, le Département de Seine Maritime ou encore les Bailleurs sociaux font partie des interlocuteurs les plus fréquents. Chaque administration fonctionne à son propre rythme et selon ses propres procédures. Plus les interlocuteurs sont nombreux, plus il existe de procédures de validation et de vérification, plus le rendez-vous ou la réponse peut prendre du temps. Plus récemment, les habitants ont pris l'habitude d'interpeler la Municipalité en se servant des réseaux sociaux, notamment par le biais de la page Facebook de la ville. Or, le service qui a la gestion de la page Facebook ne dispose pas toujours des informations suffisantes pour pouvoir répondre. Par ailleurs, certaines décisions demandent que les élus prennent position. Pour cela, ils doivent pouvoir s'appuyer sur les éléments techniques fournis aux services municipaux. C'est pourquoi, alors même que les réseaux sociaux incitent à attendre une réponse plus immédiate, celle-ci n'arrive pas forcément plus rapidement. Souvent la demande est réintroduite dans le circuit traditionnel des sujets apportés par les habitants, avec les courriers, les courriels et les pétitions.



Citoyenne



Les élus vers les habitants

Les rencontres entre les élus et les habitants font partie de ces moments forts qui rythment l'année. Or, depuis la crise sanitaire survenue en 2020, ils ont été pour la plupart, empêchés. La distanciation sociale, les gestes barrières ou encore les restrictions en matière de réunions publiques ont porté un coup d'arrêt à ces instants de rencontre. Cette année, les élus ont fait le choix de rencontrer les habitants dès que cela fut possible. Ils se sont saisis de nouvelles formes et en ont reprogrammées d'autres, plus anciennes. Ainsi, les marchés exceptionnels ont été une occasion de renouer le contact avec les Harfleurais. La Municipalité avait déployé à cette occasion un « village du marché »,



les 6 juin et 19 septembre, sur lesquels ils ont reçu les habitants afin de leur parler des différents projets municipaux et recevoir également leurs avis et leurs demandes.

Toutefois, la nécessité de mettre en place des temps spécifiques de rencontres bien définis, notamment par quartiers comme c'était le cas jusqu'en 2019 s'est fait sentir en cette fin d'année, où de nombreux habitants souhaitaient pouvoir rencontrer les élus et Madame le Maire. Ce fut chose faite le 26 octobre 2021. A la suite d'une demande faite par certains habitants de pouvoir rencontrer Madame le Maire, les élus ont pris les devants et ont décidé de remettre en place les réunions de quartiers pour profiter de rencontrer un plus grand nombre d'habitants.

Cette réunion a été l'occasion de discuter des différentes difficultés auxquelles les habitants étaient confrontés. Besoin de réfection et de nettoyage des trottoirs et des voies, questions autour de la circulation excessive et des incivilités, mais aussi autour des animations du quartier ont été au cœur des échanges. La liste des doléances réceptionnées par les élus a été transmise aux services compétents et plusieurs actions sont prévues sur 2022 pour y répondre à hauteur des moyens dont dispose la Ville. Une réunion avec les différents acteurs qui travaillent sur le sujet doit également avoir lieu. Cette réunion sur Beaulieu a été l'occasion de renouer avec ce type d'initiative. D'autres se dérouleront dans les quartiers du centre-ville et de Fleurville dès février 2022.

Par ailleurs la réunion de Beaulieu a été l'occasion pour la municipalité de proposer que les habitants se constituent ensemble pour réfléchir aux différentes façons d'aménager leur quartier. Plusieurs espaces ont été identifiés par la Municipalité afin d'être repensés en concertation ou en co-construction avec les riverains.

Courriers, courriels et pétitions : comment cela se passe ?

Afin d'interpeler les élus, les habitants n'hésitent pas à leur écrire pour exposer les faits qui les préoccupent. Que ce soit par courrier ou par courriel. Lorsque le courrier arrive en Mairie, il est immédiatement enregistré par les services à des fins d'archivage. Tout ce qui entre et sort d'une institution publique doit figurer à l'enregistrement. Ensuite, le courrier est redistribué aux élus en fonction de leur domaine de compétence, ainsi qu'aux services adéquats en mesure d'apporter des éléments de réponse. Une fois les éléments de réponse obtenus, l' élu est en mesure de prendre une décision éclairée, et de répondre au courrier qui lui a été destiné. Entre-temps, une lettre d'attente est envoyée sous quinze jours.

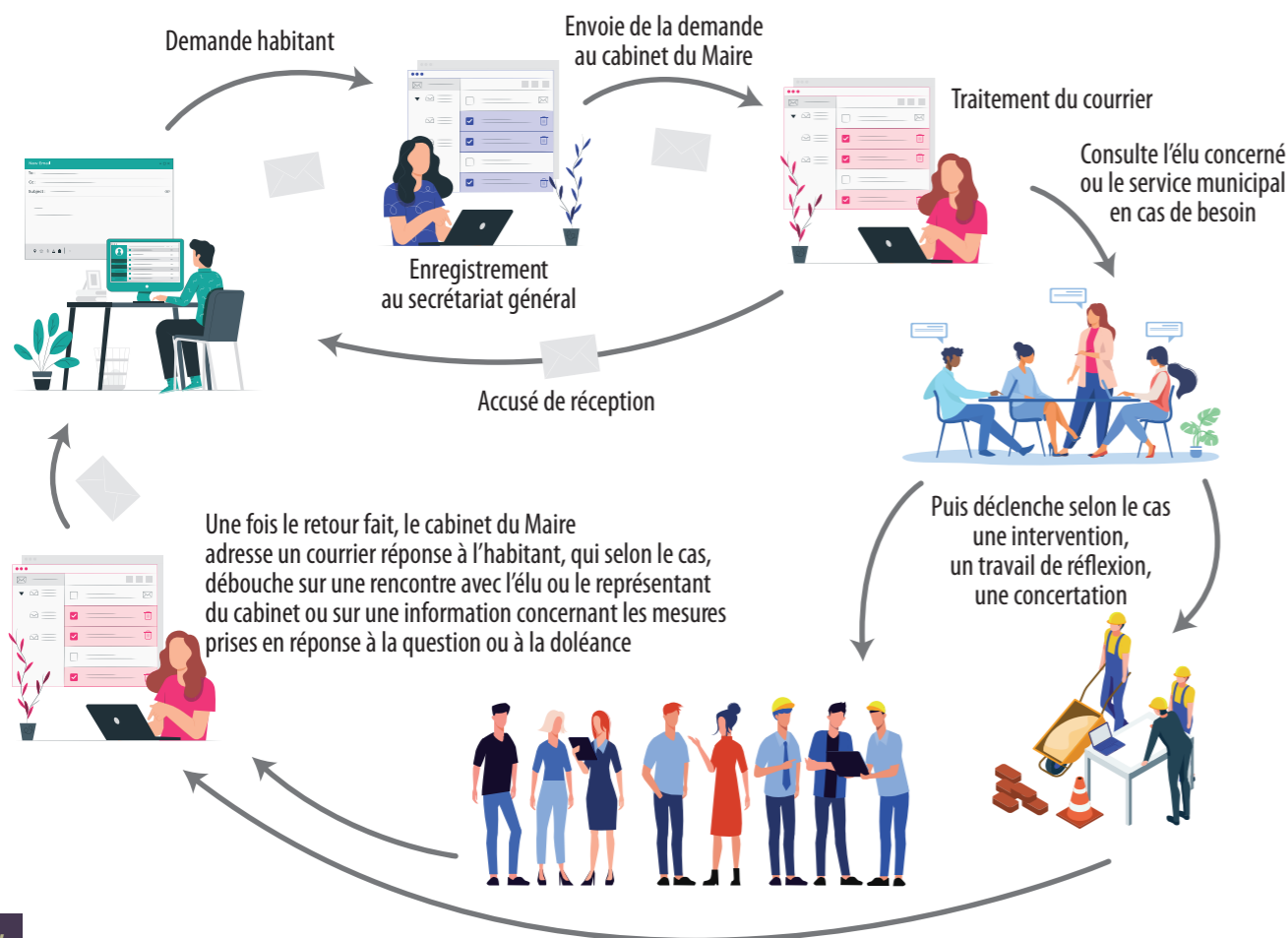
Attention, comme nous l'avons vu plus haut, certaines demandes sont plus complexes que d'autres. En fonction de la complexité du problème, de la nature de celui-ci et/ou des différents interlocuteurs qu'il implique, il est possible que le temps de réponse puisse varier considérablement. Alors que certains peuvent obtenir des réponses dans un délai variable entre quinze jours et un mois, d'autres peuvent attendre plusieurs mois avant d'obtenir la leur. Et alors que le temps du quotidien file, le temps municipal reste plus étendu.

Les courriers comme les courriels peuvent également déboucher sur un rendez-vous avec l' élu, voire avec le Maire. Ils se peut que l' élu préfère se rendre sur place également. Dans tous les cas, c'est une cellule spéciale qui réfléchit et propose la solution la plus

adéquate entre lettre ou rencontre. Cette opération est importante car la plupart des élus travaillent et ne peuvent pas se rendre disponibles pour toutes les demandes. Il s'agit de bien évaluer la gravité du problème et sa juste réponse.

Les pétitions passent également par le même circuit. Toutefois, la réponse qui leur est apportée n'est pas la même. Dans certains cas, une réponse par courrier suffit. D'autre fois, le ou les élus chargés des questions soulevées rencontrent les pétitionnaires en présence du Maire.

Si le cas l'exige, elles peuvent déboucher jusqu'à une information publique qui réunit les différents acteurs impliqués dans la réponse à donner.

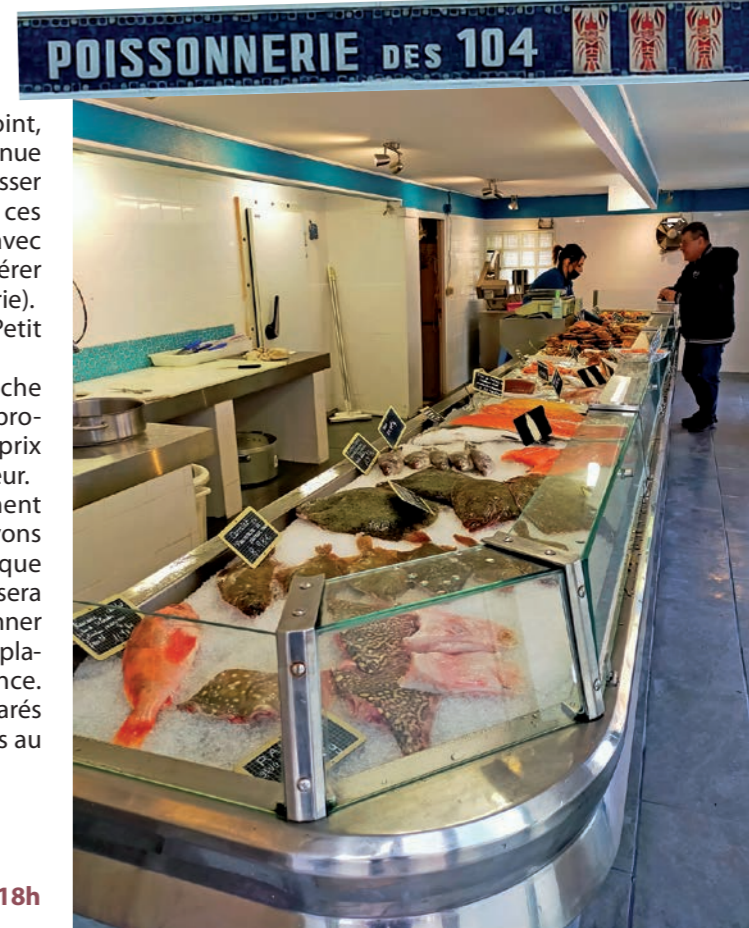


De la mer à l'assiette

Trentenaires accomplis Elodie Heraut et son conjoint, ont repris la «Poissonnerie des 104», place V. Hugo tenue depuis 23 ans par Chantal Vautier, qui fut ravie de passer le flambeau à l'occasion du vrai projet de vie de ces jeunes (elle a d'ailleurs passé plusieurs semaines avec eux afin de leur transmettre le savoir-faire pour gérer le commerce bien spécifique qu'est une poissonnerie). Élodie a travaillé plusieurs années aux étales du Petit Port au Havre, puis a décidé de sauter le pas.

Propriétaire avec son conjoint d'un bateau de pêche nommé « le Mylànòh » dans le port du havre, ils proposent à la vente des produits ultra frais et à des prix raisonnables, en direct du pêcheur au consommateur. «Nous proposons des produits locaux, actuellement en pleine saison de la coquille St-Jacques, nous avons aussi de la sole, du carrelet, du merlan, du turbo que nous mettons nous-même en filet. Par la suite, ce sera en fonction de ce que la mer voudra bien nous donner au gré des saisons. Nous proposons également des plateaux de fruits de mer, à commander 24h à l'avance. Nous avons déjà pour projet de faire des plats préparés et des plateaux apéritifs sur commande, en tous cas au début. Réapprenons à manger local !»

La poissonnerie des 104
1 place Victor Hugo - 76700
Ouverture du mardi au samedi 9h/12h15 - 14h30/18h
Le mercredi et le dimanche de 9h à 12h30



Pour avoir de beaux ongles



Beauty LM
Institut de beauté et d'esthétique

Spécialisé dans le maquillage, l'épilation et la beauté des ongles

1, rue Jean Jaurès (près de la bibliothèque E. Triolet)

Du mardi au samedi 10h - 17h
Sauf mercredi 10h - 13h

Réseaux sociaux : beautylm76700

Coiffeur pour hommes

Coiffeur Hair 104
Coupe de cheveux hommes et enfants / Barbes

15 rue des 104 (en face de l'église Saint-Martin)
Tél : 09 83 36 42 68
Du lundi au samedi de 9h30 à 19h
Avec et sans rendez-vous





Campagne de gestion et de verbalisation Vers un stationnement apaisé et respectueux

Suite aux constats faits par la police municipale et à la prise en compte des plaintes de nombreux riverains, la municipalité a pris la décision de mettre en place un plan de gestion du stationnement sur la commune. La première phase de ce plan concerne plus particulièrement les véhicules qui stationnent sur des emplacements inadéquats, dans des endroits où cela représente à minima une gêne pour les autres usagers, qu'ils soient à pieds, à vélo, à trottinette ou même aussi en voiture... et dans les pires des cas cela engendre des mises en danger d'autrui.

Comme la répression n'est pas l'unique solution, des actions de prévention et de pédagogie seront mises en place, suivi d'une campagne de verbalisation effective pour ceux qui ne voudrait pas y «mettre un peu du leur».

Quels lieux sont concernés ?

Liste des sites identifiés comme posant des problèmes récurrents dus aux stationnements sauvages :

- Rue Jehan de Grouchy
- Parvis de l'Hôtel de Ville
- Place Victor Hugo
- Porte de l'Eure

D'autres sites, par la suite, seront étudiés, les lieux seront ciblés : quartiers Beaulieu, Fleurville, autres rues du centre ancien.

Quelles étapes et quand ?

Courant janvier :

Des messages à caractère informatif seront déposés sur les pare-brises des véhicules des contrevenants afin de les mettre en garde de l'interdiction de stationner, et de les renseigner sur les sanctions encourues à l'avenir.

Dès le mois de février :

Des passages réguliers seront effectués par la police municipale, ils procéderont à une verbalisation systématique des véhicules stationnés hors cases.



Créer et organiser les cases pour plus de fluidité

Si, un temps d'explication et un délai de prévenance sont appliqués par la Ville afin de ne pas prendre les usagers par surprise (ce qui serait injuste et arbitraire), il semblait important de prendre en compte les demandes et de faire un état des lieux des possibilités de parking en centre ville.

Aussi, après étude auprès des services compétents, de nouvelles places de stationnement vont être mises en place, et d'autres vont être réorganisées et requalifiées, entre autre, porte de l'Eure et devant l'hôtel de Ville :

- **Porte de l'Eure** : des cases de stationnement vont être tracées sur la placette, cela permettra d'augmenter la capacité de parking tout en sécurisant les usagers par la verbalisation des véhicules représentant une gêne, un blocage, voir un danger pour les autres.

- **Place de l'Hôtel de Ville** : des places identifiées, qui jusqu'alors étaient réservées aux véhicules municipaux et à la police municipale, vont être requalifiées et accessibles à tous les usagers. Les stationnements hors cases (voir photo page 16) seront sanctionnés par une amende.

- **Pour la place V. Hugo et la rue Jehan de Grouchy**, faisant parties intégrantes du plateau piétonnier, le stationnement, pour des raisons de sécurité, y est strictement interdit, même pour des arrêts de courtes durées.



Police municipale : poursuivre les missions

Actuellement responsable du Pôle Proximité - Sécurité, Mme Sylvie Riffelmacher prendra une retraite bien méritée le 31 janvier prochain. Arrivée en mairie en décembre 1990, elle avait cette fonction depuis janvier 2007 et même si les missions ont évoluées avec le temps Mme Riffelmacher a toujours su s'adapter et faire aux situations parfois difficiles inhérentes à ses fonctions.

Afin, en toute logique, de prendre sa suite, la mairie a recruté M. Rafaël Sirera depuis novembre 2021, en effet, une période de «stage» est nécessaire pour succéder au responsable de la police municipale, et depuis le 1^{er} janvier 2022 il est devenu officiellement le responsable de ce service de la ville, le pôle proximité ne disparaissant pas mais étant organisé de façon différente.

M. Sirera étant en reconversion professionnelle, les mois de novembre et décembre ont été pour lui l'occasion d'une période d'observation, de découverte du territoire et d'appropriation de ses fonctions, même si, étant auparavant adjudant dans l'escadron de gendarmerie mobile 22/3 du Havre, certains aspects doivent

lui paraître plus que familiers. Il a souhaité changer de carrière pour changer de missions, poser ses valises et effectuer un travail de proximité auprès de la population. Nous lui souhaitons la bienvenue !



Saison culturelle - La Forge - prochains rdv

« Héritiers »

Alors que les deux premières pièces de sa trilogie exploraient les origines algériennes de l'auteur et metteur en scène Nasser Djemaï, *Héritiers* s'installe dans le décor réaliste et vieillot d'une demeure bourgeoise à la française. Cette maison, qui recèle des souvenirs dans chaque tiroir et commence à grincer de toutes parts, est même le personnage principal qui relie tous les protagonistes de cette fresque familiale. Il y a celle qui a hérité et qui tente de maintenir tout à la fois la famille et la maison à flots, celui qui a tout claqué et vient chercher refuge, celui à qui on cache les difficultés...

Pendant que chacun essaie de composer avec cette petite communauté, le frigo est de plus en plus vide et les fissures qui craquèlent les murs de plus en plus profondes. On sait bien que l'on assiste à la fin d'un monde, que cette belle demeure que tous aiment tant n'existe déjà plus vraiment. Réel et imaginaire s'entrelacent pour évoquer ce temps hors du temps où il faudrait inventer un futur. Et ce n'est sûrement pas un hasard si la maison est au bord d'un lac et d'une cerisaie, délicat hommage à Tchekhov.



« Héritiers » - Théâtre - De Nasser Djemaï
En partenariat avec Le Volcan - Scène Nationale du Havre
Vendredi 21 janvier - 20h30 et samedi 22 janvier - 17h
La Forge - À partir de 12 ans
Tarif Volcan : de 8€ à 18€ - réservation auprès du Volcan

Grande Messe en Ut de Mozart



Une œuvre de cœur

Bien qu'inachevée, la Grande Messe en Ut de Mozart est, avec son Requiem, l'œuvre préférée des auditeurs, encore aujourd'hui. Nul doute que, n'étant pas une commande mais un vœu fait à sa future épouse, Mozart y a engagé toute son énergie créatrice et toute la force des sentiments qu'il éprouvait pour Constance Weber.

C'est avec 40 chanteurs et 20 instrumentistes que le Chœur et l'orchestre du Conservatoire de Rouen interprétera cette œuvre bouleversante de ce génial compositeur autrichien.

Grande Messe en Ut de Mozart

Dimanche 23 janvier - 17h
Église Saint-Martin - Accès libre sur réservation
Informations - réservations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

Dedans Moi

Mêlant spectacle vivant, peinture, film d'animation et création musicale originale, *Dedans Moi* dresse un portrait « haut en couleur » des petites et des grandes émotions.

Dedans Moi entraîne les enfants dans un voyage poétique au cœur des émotions, d'une couleur à une autre. *Dedans Moi* donne vie à des objets, met des mots sur des sensations et crée des émotions à partager. Un spectacle sensoriel, visuel et sonore pour les premiers pas au théâtre. Vivons nos peurs, crions nos colères, dansons nos amours et chantons nos joies !



Dedans Moi

Théâtre jeune public - Par Filomène et Cie
Mercredi 26 janvier - 10h30
La Forge - A partir de 6 mois - Tarif : de 2,50 € à 5,50 €
Informations - réservations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

Spectacle
jeune
public



À l'heure scandinave - Des Vikings à aujourd'hui

Du 12 février au 13 mars

Du 12 février au 13 mars, Harfleur passe à l'heure scandinave. La Forge, le musée du Prieuré, l'église Saint-Martin et la bibliothèque Elsa Triolet vous proposent exposition, concert, projection de film ainsi qu'une sélection de livres pour vous faire voyager dans cette région du grand froid, qui entretient des liens solides avec la Normandie. Les plus petits seront eux aussi conviés à ce périple avec une Heure du conte dédiée aux histoires scandinaves.

Du 12 février au 13 mars 2022
Musée du Prieuré - Entrée libre
Exposition « Viking »

Vendredi 25 février 2022
La Forge - Tarif : de 2,50€ à 4,50€
Dîner-ciné

A partir de 17h :
Repas scandinave par L'Équilibre des saveurs
20h30 - Cinéma :
« Le Vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire »
de Felix Herngren

Mercredi 16 février 2022
2 représentations : 10h et 15h
La Forge - Tarif : de 2,50€ à 4,50€
La princesse au petit pois
Par Freaks Cie - Production Cœur de Scène -
Spectacle familial à partir de 4 ans

Dimanche 6 mars 2022 - 17h
Église Saint-Martin - Gratuit, inscription obligatoire
Les Affinités Électives
Concert Polyphonies scandinaves

Mercredi 9 mars 2022 - 15h30
Musée du Prieuré - Gratuit, inscription obligatoire au 02 35 45 42 27
Heure du conte - Contes Scandinaves

La Fête de la Scie, un événement à préparer ensemble



« Plus on est de fous, plus on rit » dit le proverbe. Et à Harfleur, cela fait longtemps qu'on l'a compris, surtout en ce qui concerne la Fête de la Scie ! Parce que la création d'un tel événement ne peut pas se faire sans votre concours, la Ville d'Harfleur vous propose de venir participer au collectif citoyen qui se rencontre une fois par mois, pour participer à son élaboration.

Pour assister aux réunions du collectif bénévole « Fête de la Scie » : rendez-vous les jeudis 20 janvier, 17 février et 24 mars 2022 à 18h00, dans la salle du Parc du centre Françoise Dolto.
Entrée libre, sans inscription (sous réserve d'évolutions liées à la crise sanitaire).

Conseil municipal du samedi 11 décembre à 9H30, salle du Parc.

Sur 29 conseillers, 21 élus étaient présents, 7 étaient excusés et avaient donné une procuration et 1 était excusé. 25 délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour.

Soutien aux commerces locaux

Dans un premier temps, le conseil a validé la reconduction pour 2022 de la gratuité des terrasses des cafés et restaurant afin de compenser les difficultés de fonctionnement dues à la crise sanitaire.

Les élus municipaux ont également voté, sur proposition de Christine Morel, l'organisation en janvier d'une tombola en partenariat avec les commerçants harfleurais qui souhaiteront s'y associer (voir informations détaillées dans ce numéro).

Vie associative

Le conseil municipal a validé la reconduction de la mise à disposition de locaux permanents aux associations harfleuraises qui en ont besoin. Pour rappel, chaque association paye une redevance d'occupation qui est compensée dans le cadre des subventions versées par la Ville aux associations harfleuraises.

Lors de cette séance le conseil a également validé les dernières attributions de subventions aux associations pour un montant global de 7 863 € dont 6 653 € en faveur de la coopérative de l'école des Caraques pour le projet pédagogique de l'école (sorties scolaires) pour l'année 2022 qui concernera les classes du CP au CE2. Les classes CM1 et CM2 seront concernées en 2023.

Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le conseil a donné son accord pour signer une nouvelle convention de financement avec la CAF en faveur des activités organisées par la ville en direction des enfants et de l'ensemble des familles. Les objectifs de ce partenariat renouvelé (Convention Territoriale Globale) permettront de mener des actions afin de construire des parcours éducatifs au service de l'épanouissement de l'enfant, de renforcer la continuité éducative, d'œuvrer à l'égalité et de soutenir la parentalité, de conforter une offre de qualité sur les thématiques des arts et de la culture, du sport, du développement durable ou du numérique, de réaffirmer les principes de citoyenneté et enfin de qualifier les pratiques professionnelles et favoriser l'échange au sein de la communauté éducative. La

nouvelle convention CTG est établie pour la période 2021-2023. Elle sera cosignée par la CAF, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole par Mme le Maire d'Harfleur ainsi que par les maires des communes des agglomérations concernées.

Bourses communales d'étude

Le conseil a validé l'attribution de 77 bourses en faveur de collégiens, lycéens ou étudiants pour une somme globale de 6 647 €. Il a été aussi attribué une aide exceptionnelle de 150 € à 6 étudiants harfleurais.

Débat d'orientations budgétaires

Le Budget primitif 2022 devrait être voté lors du conseil municipal du 5 février prochain. Comme le veulent les textes, deux mois avant le conseil doit mener un débat sur les orientations proposées par la majorité municipale. C'est Ousmane Ndiaye, adjoint aux finances qui a présenté ces orientations. Un prochain dossier du Zoom vous présentera ces orientations en détails.

Parmi les axes prioritaires présentés pour 2022, retenons : Le verdissement de la ville avec l'installation de nouveaux vergers communaux ainsi que de jardins partagés. L'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers et l'amélioration de la signalétique globale sur la commune (panneaux directionnels, panneaux de rues, signalétiques bâtiments). Par ailleurs dans le cadre du Plan pluriannuel d'Investissements municipal, des enveloppes liées aux travaux d'économie d'énergie dans les différents bâtiments municipaux, au renouvellement de la flotte automobile, au plan vert sont prévues. Le Budget Primitif 2022 intégrera également la poursuite des projets suivants : Travaux de rénovation de l'église Saint-Martin, 2ème tranche de création des vergers communaux, poursuite de la rénovation des salles municipales, travaux de menuiseries et sols dans les écoles, poursuite des travaux d'amélioration du complexe sportif Maurice Thorez.

Concernant la politique municipale de prévention – sécurité, courant janvier quatre médiateurs intégreront la Ville dans le cadre de contrats Parcours Emploi Compétences. La première phase de mise en place d'une vidéoprotection sera effective en 2022. La ville poursuivra, notamment dans le cadre d'actions portées au sein de la politique de la ville, l'accompagnement social et éducatif.



Les horaires de la déchetterie évoluent

Afin d'améliorer et d'accroître son offre de service aux usagers, la Communauté urbaine fait évoluer les horaires d'ouverture de ses centres de recyclage au 3 janvier 2022.

Centres de recyclage d'Octeville/ Harfleur/ Gonfreville l'Orcher et Havre nord

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :
de 9h20 à 18h

Dimanche :
de 8h30 à 12h30 à l'exception de Gonfreville l'Orcher

Fermeture le jeudi

Ouverture de « La Roue Libre Harfleur » mardi 11 janvier 2022

L'atelier de réparation et de promotion du vélo ouvrira ses portes au public le mardi 11 janvier au 55 rue de la République. Attendu par les usagers de la bicyclette qui connaissent l'association « La roue libre », cet événement augure de belles rencontres autour de la petite reine. Vous faites du vélo occasionnellement ou souvent, vous êtes débutant ou expérimenté, vous trouverez dans ce lieu tous les services : réparations (pièces neuves et occasions), auto-réparation « c'est moi le mécano » (avec les conseils d'un mécanicien). Vous serez accueilli le mardi et le mercredi (10h - 12h et 14h - 18h) et le samedi après-midi.



Des rencontres y seront aussi organisées (café mobilité, sorties, cours de vélo-école). La municipalité officialisera ce lieu courant février lors d'une inauguration à laquelle la population sera invitée.

Plus d'infos dans le Zoom de février 2022, sur harfleur.fr et sur le Facebook de la ville d'Harfleur.

Info LiA

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramways :

<http://www.transports-lia.fr>
ou sur smartphone
« LiA les lignes de l'agglo »

Allo Agglo ?

Gestion des déchets, transports scolaires, les risques majeurs ?

pour toutes questions sur la Communauté Urbaine,
Tél : 02 35 22 25 25
Site web :
www.lehavreseinemetropole.fr

Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire
au 02 35 13 30 10
ou mail :
cabinet@harfleur.fr

Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

Pharmacie Delplanque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

Pharmacie de la place d'Armes
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Debris - Fievet
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le
3237

Urgences

Tél. prioritairement
15 : SAMU

17 : Police nationale

18 : Pompiers

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Urgence depuis un portable

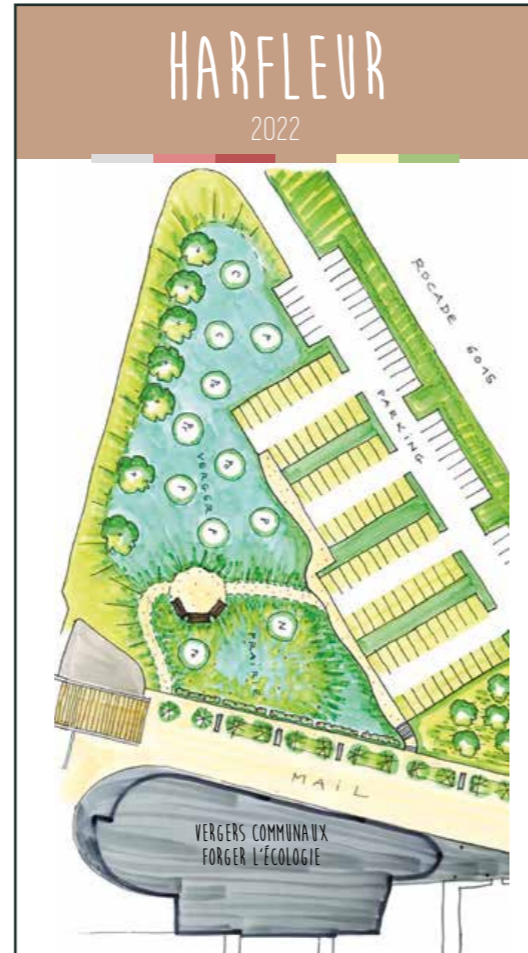
Si non, téléphonez au
02 35 13 30 00
un répondeur vous donnera le numéro de téléphone de l'astreinte technique de la ville

Prochain Conseil Municipal :
Samedi 5 février - 9h30 - salle du Parc
Les synthèses et PV des conseils sont disponibles sur www.harfleur.fr

Prochain conseil communautaire
Jeudi 3 février - 17h
Carré des Docks - Le Havre
Les séances sont publiques

1 agenda 2022 + 1 programme culturel dans vos boîtes aux lettres !

En ce mois de janvier 2022, vous trouverez en plus de votre Zoom le dépliant culturel annonçant les animations et spectacles prévus à Harfleur de janvier à mars 2022, mais aussi un petit agenda de poche. D'une part, il est très pratique pour vous accompagner tout au long de l'année, et d'autre part, il comporte dans ses premières pages une foule d'informations pratiques sur votre ville.



Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

2021 est fini, voici le temps des bonnes résolutions pour 2022

Comme chaque année, après cette période de fêtes, nous prenons le temps de réfléchir à l'année écoulée et nous nous projetons déjà dans la suivante.

Et si cette année, à l'image du nouveau contrat social, traitant du temps de travail des agents municipaux, nous prenons le temps de réfléchir à ces bonnes résolutions. Et pourquoi pas celle qui nous amène à nous poser les vraies questions autour du temps travaillé, du temps partagé, du temps libéré. A l'heure où les élections présidentielles vont amener avec elles leur cortège de propositions, c'est le moment opportun pour se poser cette question.

Le temps de travail déjà. Lorsque nous avons appliqué la loi de la fonction publique, nous l'avons fait en cherchant le meilleur équilibre possible. Mais nous pourrions nous interroger. Pourquoi vouloir les 35h alors que d'autres pays tentent des initiatives inverses pour relancer l'emploi ? C'est le cas de l'Allemagne dans le secteur de la métallurgie, porté par le puissant syndicat DGB. C'est le cas de la région de Valence en Espagne qui, depuis cet automne teste la semaine de 32h sur 4 jours, disposition dont l'Espagne prévoit la potentielle extension dans son budget 2022.

L'argument n'est pas nouveau. L'idée de mieux répartir le travail est au cœur de la baisse du nombre d'heure travaillées. Mais si on y ajoutait une réflexion sur le temps libéré, sur le temps, légitime, passé en famille, entre amis, à se livrer à d'autres activités qui créent de la citoyenneté et de la solidarité ? Libérer du temps est un projet de gauche, qui ne peut être porté que par elle car elle ne se borne pas à la lire en termes de gain de productivité, mais en termes de temps. L'alliance de gauche chilienne, qui vient de remporter les élections présidentielles y réfléchit également en étendant la retraite universelle et en abaissant le départ de l'âge à la retraite.

Alors, si nous reprenons du temps pour renouer le lien social, travailler aux projets de la ville d'Harfleur ou tout simplement participer à la Fête de la Scie dont nous sommes privés depuis trop longtemps.

Nous vous souhaitons une bonne année 2022 et qu'elle vous permette de renouer avec le temps des jours heureux.

Loïc Jamet
Président du groupe

Groupe d'opposition

Groupe Harfleur ensemble pour demain

Une aspirine s'vous plait

Lors du conseil municipal du 16 novembre nous a été soumis une convention entre la Communauté Urbaine et ENEDIS. L'objectif est de mettre en place un partenariat organisant la possibilité pour les villes signataires de faire embellir par des artistes les postes de distribution publique d'électricité. Jusque-là tout va bien.

Pour qu'Harfleur puisse faire ces embellissements et ne pas dépenser son argent pour rien nous avons donc demandé à Mme Le Maire de faire cesser l'affichage sauvage qui fleurit en période électorale sur les postes de distribution ainsi que sur des poteaux et clôtures municipales.

Concernant les affichages hors panneaux officiels en période électorale, la loi est claire. Après une mise en demeure du candidat en cause, le Maire peut procéder à la dépose d'office des affiches incriminées. Il peut même envoyer la facture aux contrevenants.

Mme le Maire nous a répondu que les postes de distributions étant privés, elle ne pouvait rien faire.

C'est faux : il suffit de demander l'autorisation au propriétaire ou gestionnaire.

Nous avons également demandé qu'elle intervienne auprès des partis politiques responsables, notamment le sien qui est, rappelons-le, le premier pourvoyeur

d'affichage sauvage dans la commune. Mme le Maire a répondu qu'elle leur en avait fait la demande... mais qu'elle n'avait pas été entendue.

Qu'elle est donc l'utilité de cette convention si tout le monde en a rien à cirer de l'application de la loi ?

Bonne année à tous !

Nacéra Vieublé
Présidente du groupe

Carnet

Décès :

23/11/21 LEMARCHAND Jean

27/11/21 LE GUYADER Jeanne

27/11/21 KOWALEWSKI Michel

LA MUNICIPALITÉ ET LES COMMERÇANTS HARFLEURAIS VOUS PROPOSENT DE GAGNER DE NOMBREUX LOTS À LA

TOMBOLA

des commerçants

NOMBREUX LOTS À GAGNER

1^{ER} PRIX :

UN ROBOT MÉNAGER (VALEUR 300 €)

Pour jouer :

- Se rendre dans l'un des commerces possédant l'affiche « commerce participant »
 - Pour chaque achat effectué dans les commerces participants (Harfleur centre et Beaulieu) un ticket de tombola sera remis
 - Ces tickets seront à déposer dans les urnes installées dans les commerces participants
- du samedi 15 janvier au dimanche 30 janvier
(Un seul gagnant par famille)



Tirage au sort et remise des prix

Vendredi 4 février - 19h30

à l'Hôtel de Ville